

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni, par visio-conférence, le 27 mars 2020, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a examiné la conjoncture macroéconomique mondiale et sous-régionale marquée par la pandémie du coronavirus (COVID-19) et ses conséquences, dont une accélération de la chute du prix des hydrocarbures.

Ainsi, les faiblesses préexistantes de la croissance mondiale ont ressurgi et entraîné des perturbations majeures des chaînes d'approvisionnement, avec des conséquences néfastes pour l'économie. Il est dorénavant anticipé une récession dans de nombreux pays qui pourrait conduire à une récession de l'économie mondiale.

Au niveau sous-régional, le CPM a passé en revue la situation économique et monétaire récente de la CEMAC, ainsi que les perspectives à court terme en lien avec les conséquences potentielles de la pandémie du COVID-19. Ainsi, le CPM a analysé divers scénarios en fonction de la durée de la crise sanitaire et de la réponse internationale, et a prévu pour 2020 : *i*) un taux de croissance en forte baisse, voire une récession ; *ii*) une remontée des pressions inflationnistes, mais sous le seuil communautaire ; *iii*) une dégradation du solde budgétaire, base engagements, qui redeviendrait négatif ; *iv*) un creusement significatif du déficit du compte courant ; et *v*) une augmentation de la masse monétaire pour un taux de couverture extérieure de la monnaie qui évoluerait également à la baisse.

Ces prévisions sont largement tributaires de la gravité des répercussions économiques de la pandémie du COVID-19 et du degré d'efficacité des politiques sanitaires et macroéconomiques qui seront mises en œuvre dans la Sous-Région, en réponse à cette crise.

Le Comité de Politique Monétaire assure les agents économiques de la CEMAC, notamment les établissements de crédit, que la BEAC suit activement l'évolution économique et financière de la Sous-région, et qu'elle se tient prête à prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires pour assurer la stabilité monétaire interne et externe ainsi que la stabilité financière propices à la croissance économique. Le CPM rappelle que les instruments dont dispose la Banque Centrale pour atteindre ces objectifs sont nombreux

et efficaces. Enfin, il est disposé à se réunir à tout moment, en tant que de besoin, afin de répondre à l'évolution de la situation.

Ainsi, après avoir analysé l'impact de la crise du COVID-19 et de la chute des cours du pétrole brut sur les économies de la CEMAC, d'une part, et au regard des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire et financière, d'autre part, le CPM a pris acte de la mesure de suspension de l'absorption de liquidité et a décidé des mesures d'assouplissement monétaire ci-après :

1. Réviser à la baisse le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) de 25 points de base, soit de 3,50 % à 3,25 % ;
2. Réviser à la baisse de 100 points de base le Taux de la facilité de prêt marginal, soit de 6,00 % à 5,00 % ;
3. Porter les injections de liquidité de 240 milliards FCFA à 500 milliards de FCFA, et se rendre disponible à relever ce montant en cas de besoin ;
4. Elargir la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire ;
5. Revoir à la baisse les niveaux des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC.

Par ailleurs, le CPM soutient les actions envisagées par le Gouvernement de la BEAC en vue : (i) d'assouplir les conditions d'émission des valeurs du Trésor (délais et calendriers d'émission) ; (ii) de s'assurer de l'approvisionnement des banques en quantités et en qualité suffisante des signes monétaires ; (iii) de porter aux instances compétentes la proposition de rééchelonner d'un (01) an le remboursement du capital des crédits consolidés de la Banque Centrale sur les Etats ; et (iv) d'inviter les fournisseurs des services de paiement à baisser les coûts des transactions de monnaie électronique et des moyens de paiement digitaux dans la CEMAC.

De même, le CPM rappelle que la BEAC a mis à la disposition de la BDEAC une ligne de financement de 90 milliards pour financer les projets d'investissements publics et l'invite à en faire usage.



En outre, le Comité de Politique Monétaire formule les recommandations suivantes :

I- Pour les Etats de la CEMAC :

1. Accélérer l'évaluation des effets de la pandémie du COVID-19 sur leurs perspectives économiques afin d'envisager, dans les meilleurs délais possibles, les mesures budgétaires et financières appropriées, notamment pour (i) identifier les mesures de soutien en faveur des entreprises qui seront affectées par la crise et (ii) aligner la gestion des finances publiques sur des prévisions actualisées et réalistes de recettes budgétaires ;
2. Solliciter l'appui financier de la Banque Mondiale et du FMI qui ont mis sur pied des programmes de soutien aux pays en développement exposés à la crise du Covid-19 de respectivement 14 milliards et 50 milliards de dollars.

II- Pour les Etablissements de Crédit :

1. Approvisionner suffisamment leurs clients en signes monétaires, notamment en s'assurant de la disponibilité et du bon fonctionnement de leur réseau, y compris les DAB/GAB ;
2. Garantir la fourniture de l'ensemble des services et renforcer les opérations des banques à distance ;
3. Revoir à la baisse les conditions des banques.

Enfin, le CPM invite les agents économiques à faire preuve de civisme, de solidarité et de prudence, en observant les recommandations des autorités sanitaires nationales, sous régionales et internationales face à la pandémie du COVID-19./-

Fait à Yaoundé, le **27 mars 2020**

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI